

Formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAS.

<b>Désignation de la formation / Durée / Dates / Lieux</b>	<b>Formation financée par :</b>
<p>L'ensemble de la formation en alternance<sup>1</sup> :</p> <p>1540 heures d'enseignement théorique et clinique, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement théorique : 22 semaines, soit 770 heures,</li> <li>Enseignement clinique<sup>2</sup> : 22 semaines, soit 770 heures</li> </ul> <p>1190 heures en entreprise</p> <p>Les dates de formation prévisionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du lundi 08/01/2024 au vendredi 04/07/2025 à l'IFAS Notre Dame Le Mémimur à Vannes.</li> </ul>	<p>Le prix de vente de la formation est de 8000 €.</p> <p>L'apprenti est exonéré des frais de scolarité. Le Financement de la formation est pris en charge par l'entreprise d'accueil.</p>

<b>Pré-requis nécessaires pour participer à la formation</b>
<p>Pas de niveau minimal requis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir été sélectionné<sup>3</sup> par un employeur à l'issue d'un entretien pour un contrat d'apprentissage (hors ASHQ et ASHQ 70 heures), les candidats n'ayant pas obtenu un contrat d'apprentissage ne peuvent pas suivre la formation</li> <li>Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'est pas prévu d'âge limite supérieur).</li> </ul>

<b>Public concerné par la formation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes sortant du système scolaire</li> <li>Candidats dits « ASHQ » ou « ASHQ 70 heures »</li> <li>Effectif maximal : 15 places</li> </ul>

<b>Modalités d'accès à la formation</b>
<p>La sélection des candidats est effectuée sur la base des éléments suivants<sup>3</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Signature d'un contrat d'apprentissage ou d'une promesse d'embauche en contrat d'apprentissage</li> <li>Une pièce d'identité. Le titre de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne<sup>4</sup> doit être valide à l'entrée en formation</li> <li>Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti</li> <li>Un curriculum vitae</li> </ul>

<b>Programme détaillé de la formation</b>	
<p>Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir correspondant aux 11 compétences définies dans le référentiel d'activités de l'aide-soignant(e).</p>	
<b>Blocs de compétences</b>	<b>Compétences</b>
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa viequotidienne et	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

<sup>1</sup> Pour les candidats en parcours complet, pour les candidats en parcours partiels se renseigner auprès du CFA Angèle Mérici

<sup>2</sup> Un ou deux périodes de stage peuvent se faire chez l'employeur

<sup>3</sup> Selon l'arrêté du 12/04/2021

<sup>4</sup> Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 peut être demandé lorsque le niveau de français requis ne peut être vérifié à travers les pièces demandées

Formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAS.

de sa vie sociale	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5: Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

### Délai d'accès

*(durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)*

- Délai variable de 1 à 5 mois en fonction des modalités de sélection.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée d'un vidéo projecteur
- Les stagiaires bénéficient du pack office 365 et d'un accès au Wi-fi de l'établissement ; d'une tablette
- Un accompagnement individualisé
- Salle pratique de soins équipée et dotée de tout le matériel hospitalier
- Un centre de documentation et d'information

### Moyens d'encadrement

Les enseignements sont assurés par les infirmiers permanents de l'institut et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers, il est privilégié le recrutement de professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire ou social.

Formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAS.

### *Modalités de suivi et d'évaluation [d'atteinte des objectifs] de la formation*

Pendant leur formation, les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé et individualisé permettant de mesurer leur progression.

Un bilan individuel est réalisé à chaque retour de stage et de période en entreprise par une formatrice référente. S'agissant d'une formation modulaire, les validations sont programmées sur l'année de formation (une session de rattrapage est prévue en cas de non-obtention de la moyenne).

### *Validation de la formation*

Le jury plénier du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est seul habilité à décerner le diplôme d'Etat à la session qui se déroule courant juillet pour les parcours complet.

<i>Contacts</i>	<i>Accessibilité Condition d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap</i>
<p>Pour tout renseignement tarifaire et/ou pour une demande d'inscription vous pouvez contacter le secrétariat par téléphone au 02.56.63.30.81 ou par mail à <a href="mailto:contact.cfa@esnd.bzh">contact.cfa@esnd.bzh</a></p> <p><b>Référent inclusion :</b> <a href="mailto:referent.inclusion@esnd.bzh">referent.inclusion@esnd.bzh</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situé proche de la gare de Vannes,</li> <li>• Salle de pause mise à disposition (avec micro-ondes) + cafétéria</li> <li>• Bâtiment accessible aux PMR,</li> <li>• Places de stationnement réservées,</li> <li>• Modalités d'accueil et d'accompagnement adaptées sur demande expresse des candidats en fonction de leur besoin.</li> </ul>